

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 14 décembre 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-deux le Quatorze du Mois de Décembre						
DEPARTEMENT du CANTAL			A 18 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.						
Nombre de membres									
<table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td>23</td><td>23</td><td>21</td></tr></tbody></table>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	21			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération							
23	23	21							
Date de la convocation : 06 décembre 2022			Présents : Laurent SAIGNIE, Robert PISSAVY, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Danielle ROLLAND, Félix ROCHE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Véronique BOREL, Françoise ALRIQ, Renaud BOUTOUTE, Roland VIDAL, Christian GRAS, Pierre JUILLARD, Pierrick ROCHE.						
Date d'affichage : 06 décembre 2022			Présents par procuration : Dimitri OCTAVIE donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Alain BARRES donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Annie COUDERC donne pouvoir à Danielle ROLLAND, Eric TUPHE donne pouvoir à Laurent SAIGNIE, Flore COUTURE donne pouvoir à Jean BOUCHER						
Vote : Pour : 21			Absent : Béatrice CHEVALLET, Béatrice THOMAS.						
Contre : 0									
Abstention : 0			Secrétaire de Séance : Véronique BOREL						

OBJET : Décision modificative n°5 BUDGET PRINCIPAL 2022

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de modifier les budgets en fonctionnement pour faire face à l'inflation et à de nombreux soucis mécaniques sur le matériel roulant :

- + 77 000,00 € sur les énergies (30 000,00 € électricité ; 10 000,00 € bois ; 37 000,00 € gaz)
- + 10 000 € sur le compte matériel roulant (en dépassement actuel de 9 783 €)

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/12/2022 015-200071702-20221216-DE_2022_157-BF

Monsieur le Maire propose de compenser avec les recettes suivantes en hausse :

- Remboursements assurance arrêts maladie : + 6 000,00 €
- Produits exceptionnels : remboursement gaz + 35 937,34 € ; filet de sécurité COVID + 6952,00 € ; vente de pierre des cunes + 20 000,00 €
- Dotation biodiversité nouvelle + 3 784,00 €
- Recettes supplémentaires sur les droits de mutation reversés par le Département + 3 148,00 €
- Dotation de péréquation supplémentaire + 5 712,00 €
- Une baisse des dépenses de fonctionnement (2 466,66 € sur le personnel ; 3 000 € de charges exceptionnelles en moins)

Aussi il convient de modifier les crédits de l'opération « Croix-Jolie », la Mairie ayant payé un acompte pour les nouvelles plantations d'arbres prévues sur le budget 2023. Il est nécessaire de provisionner + 3 000,00 €, Monsieur le Maire propose de prendre les crédits sur l'opération 022 « Piscine municipale » (investissements décalés en 2023).

Enfin il est nécessaire d'actualiser le budget de l'opération 90 « crèche municipale » afin d'y intégrer les dépenses et recettes de la deuxième tranche (création du jardin) pour permettre une notification des entreprises et un démarrage rapide.

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/12/2022 015-200071702-20221216-DE_2022_157-BF

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** les mouvements de crédits suivants.

DECISION MODIFICATIVE n°5			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
HAUSSE DES DEPENSES		HAUSSE DES DEPENSES	
CHAPITRE 11 - CHARGES GENERALES		OPERATION 160 - DEVELOPPEMENT DU PARC DE LA CROIX-JOLIE - 2188 - Autres immobilisations	3 000,00 €
60612 - Energie - Electricite	30 000,00 €	OPERATION 90 - CRECHE MUNICIPALE	
CHAPITRE 11 - CHARGES GENERALES		Compte 2313 - Constructions	224 000,00 €
606121 - Energie-bois	10 000,00 €	Sous total hausse des dépenses	227 000,00 €
CHAPITRE 11 - CHARGES GENERALES		BAISSE DES DEPENSES	
60622 - Combustible gaz	37 000,00 €	OPERATION 22 - PISCINE MUNICIPALE	
CHAPITRE 11 - CHARGES GENERALES		2188 - Autres immobilisations	3 000,00 €
61551 - Matériel roulant	10 000,00 €	Sous total baisse des dépenses	3 000,00 €
Sous total hausse des dépenses	87 000,00 €	HAUSSE DES RECETTES	
BAISSE DES DEPENSES		OPERATION 90 - CRECHE MUNICIPALE	
CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		Compte 1327 - Budget communautaire	197 000,00 €
673 - Titres annulés	3 000,00 €	OPERATION 90 - CRECHE MUNICIPALE	
CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL		Compte 1321 - Etat et établissements	27 000,00 €
6413 - Personnel non titulaire	2 466,66 €	Sous total hausse des recettes	224 000,00 €
Sous total baisse des dépenses	5 466,66 €		
HAUSSE DES RECETTES			
CHAPITRE 013 - Atténuations de charges			
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	6 000,00 €		
CHAPITRE 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS			
7788 - Produits exceptionnels divers	62 889,34 €		
CHAPITRE 73 - IMPÔTS ET TAXES			
7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation	3 148,00 €		
CHAPITRE 74 - Dotations			
74718 - Autres	3 784,00 €		
CHAPITRE 74 - Dotations			
74127 - Dotation nationale de péréquation	5 712,00 €		
Sous total hausse des recettes	81 533,34 €		
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Gilles Chabrier

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/12/2022 015-200071702-20221216-DE_2022_157-BF